



Chabat – l'univers du divin

Durant le Chabat l'homme doit considérer que son travail est achevé, nous enseignent les Sages. Comment est-ce possible d'intégrer ceci, lorsque le travail n'est pas achevé ?

Rav Desler écrit (Mih'tav Mééliyahou volume 1 page 295) : lorsque l'homme est fortement lié à son Créateur, lui manque-t-il quoi que ce soit ?! A ce stade de proximité d'avec D'IEU l'homme n'a plus besoin de rien, il n'a d'autre aspiration que d'entretenir cette liaison d'avec le divin – c'est ainsi que Rav Hirsch et les Maîtres de la Kabala expliquent le sens de l'interdiction de réaliser un quelconque travail le jour de Chabat, s'abandonner à D'IEU !

C'est l'enjeu de l'enseignement des Maîtres – Chabat est tel le olam haba, le monde qui vient, conclut Rav Desler. Chabat est le monde de l'antimatière, l'univers du divin dans lequel l'homme est invité à pénétrer. L'homme matière a peur de ceci. Cette peur lui provient, notamment, qu'il n'existe qu'à travers ses repaires matières, donc il n'existe pas ! Chabat l'homme divin se dévoile. Cet exercice fait peur souvent également parce que à cette dimension on a souvent connu une mauvaise expérience, soit parce qu'à ce niveau nombreux sont ceux qui ont trébuché, soit parce qu'on ne s'imagine pas autrement que lié aux éléments matières. Ceux qui ne respectent pas le Chabat sont intolérants et refusent une expérience autre que celle qui les aspire dans leur égo.

Havdala pour une personne qui ne respecte pas Chabat

Les décisionnaires s'interrogent de savoir si une personne qui n'a pas fait Chabat (h'as véchalom) est-elle concernée par la havdala ?

Si une personne n'a pas respectée Chabat, lorsqu'elle fait la havdala peut-elle acquittée les autres ?

Selon Rav Eliezer Hacoheh Rabinovitch (Kerem Eliezer 54-7) pense que la question n'a pas lieu d'être et de toute évidence cette personne doit faire la havdala. La transgression du Chabat ne dispense pas du commandement de la havdala. Bien que cette personne ai transgresser Chabat ceci ne dit pas que le Chabat s'est évaporé, Chabat reste Chabat et même pour celui qui transgresse Chabat c'est Chabat. Cette personne est tenue de réciter le kidouch et la havdala, ces commandements ne sont liés à l'application du Chabat. Telle est également l'opinion du Bet Chéarim.

Il semblerait même qu'il puisse acquitter les autres par sa havdala, comme le note le Bina Vadaat. Cependant Le Or Létsion il ne peut pas acquitter les autres.

Rav Gamliel Hacoheh Rabinovitch (Pardess Yossef Chabat page 394) cite d'autres opinions. Rav Malin témoigne que Rav Guershon Edelstein dit qu'il est inconcevable qu'une personne qui a transgressée Chabat doive dire le kidouch, si elle n'a pas fait Chabat quel sens a sa havdala ?!

Tel est également l'avis de Rav H'aïm Kanievski prétextant que cette personne a vécu son Chabat tel un jour de semaine par conséquent le concept de havdala n'existe pas chez elle.

Rav Nevantsal dit qu'il est concerné par la havdala, car même s'il a transgressé Chabat il n'a pas commis toutes les transgressions, il a fait partiellement Chabat.

Selon ceux qui l'excluent de la havdala il faudra dire que ce qu'il n'a pas transgressé Chabat n'était parce qu'il respectait Chabat mais parce qu'il n'en n'a pas eu l'occasion...

De nombreux décisionnaire se sont penchés sur cette question voir notamment Tchouvot Véhanhagot (2-161), Mayan Omer 2-76, Tsits Eliezer 12-38...

Rav Yitsh'ak Yossef Chabat volume 4 page 897 conclu qu'il devra faire la havdala surtout selon l'opinion que la havdala est un commandement de la Tora, ceux qui le dispensent restent étonnants !

Chabat,

encore et sans cesse

Rav Guershon Edelstein (Darké Hah'izouk 1 page 306) s'exprime à propos du renforcement du Chabat : Comment encourager nos frères et sœurs à respecter le Chabat ? En se renforçant soi-même à respecter grandement le Chabat ! Tout celui qui garde le Chabat ne subit aucune perte mais n'aura que des bénéfices dans ce monde et dans le monde à venir. Tout celui qui transgresse le Chabat n'a aucune chance de réussite, et n'a pas de mazal. Le mérite du Chabat nous protège et protège tout Israël, promet toutes sortes de délivrances et apporte la clémence divine. Il est un grand mérite d'accueillir le Chabat le plus tôt possible, et promet à l'homme de nombreuses bénédictions. Se renforcer dans la pratique du Chabat consiste à apprendre les lois de Chabat convenablement. Par le mérite du Chabat nous obtenons la délivrance totale.

La sainteté du Chabat

D'après

Rav Tsadok Hacohen de

Lublin

*Péri tsadik Kédouchat Chabat
maamar 2-1*

Le Talmud nous enseigne (Pésah'im 117B) la sainteté du Chabat est intrinsèque à lui-même, elle ne dépend pas des Sages (comme les jours de fêtes) ceci parce que D'IEU a sanctifié le Chabat depuis le début de la création. Malgré cette sainteté naturelle du Chabat nous avons le commandement de sanctifier, nous aussi, le Chabat à son entrée et sa sortie comme dit le

verset « souviens toi du Chabat pour le sanctifier (Chémot 20-7). Comment pouvons nous sanctifier le Chabat qui est déjà saint ? Dans Chémot 31-13 la Tora dit « gardez mes Chabat, Je suis d'IEU qui vous sanctifie », c'est D'IEU qui nous sanctifie et ce par le Chabat qu'IL nous a donné qui est lui-même saint que nous obtenons la force et la possibilité de sanctifier le Chabat. En respectant le Chabat on devient saint. D'IEU nous a donné le Chabat en cadeau, il nous a offert la sainteté du Chabat. Cette sainteté que chacun apporte au Chabat, qui en somme est déjà saint, se traduit par le ressenti propre à chacun de la sainteté du Chabat. C'est-à-dire que même si D'IEU nous sanctifie par le Chabat si à notre tour nous ne sanctifions pas le Chabat nous ne sommes pas saints et ressentons rien de la sainteté du Chabat. Plus l'homme se purifie et aspire cette proximité d'avec D'IEU plus il ressentira la sainteté du Chabat. L'homme est l'objectif de la création – par conséquent même si le Chabat est saint il revient à l'homme de ressentir la sainteté du Chabat et par cet exercice il devient lui-même saint ! Toutes les énergies suprêmes de la sainteté dépendent de l'homme. Plus l'homme se sanctifie plus la sainteté suprême s'épanche dans le monde. Donc même si Chabat est saint il a également besoin que les hommes le sanctifient, cela en se disposant à recevoir la sainteté du Chabat, de ressentir dans leur cœur et leur esprit la sainteté qui provient du Chabat, là le Chabat est sanctifié puisque sa sainteté s'exprime. Si l'homme ne fait pas Chabat alors la sainteté du Chabat reste inutile, toute la sainteté du Chabat dépend de la

sainteté que l'homme accueille. Plus l'homme se prépare à recevoir la sainteté du Chabat plus il sanctifie le Chabat. C'est le sens du Kidouch récité tous les vendredis soir, appuyé du verset "zah'or"- souviens-toi du Chabat. Ce verbe "souvenir" dit que l'homme par lui-même a tendance à oublier le Chabat, puisque Chabat témoigne d'un monde inconnu : le olam haba, le commandement est de ne pas l'oublier, ne pas le mettre de côté ! Selon Bet Chamaï chaque jour il faut acheter quelque chose pour Chabat, il faut se rappeler du Chabat toute la semaine, il faut donc se préparer au Chabat les six jours de la semaine ! Et, selon Bet Hilel c'est en pensant à D'IEU toute la semaine – "lechem chamaïm" – que provient la bénédiction divine, plus l'homme se tourne vers le divin dans la semaine plus il se prédispose à recevoir la sainteté du Chabat.

*** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **

**Horaires Chabat Kodech
Nice**

5783/2023

Vendredi

24 mars-2 nissan

Entrée de Chabat 18h29

****pour les Séfaradim***

réciter la bénédiction de

l'allumage AVANT

d'allumer*

Samedi

25 mars-3 nissan

Réciter le Chémâ avant

8h54

Sortie de Chabat 19h31

Rabénou Tam 20h03